



La page des producteurs de volailles (ASPV)

Des facteurs d'émission d'ammoniac fiables sont désormais disponibles

Depuis des années, il manquait en Suisse de chiffres fiables sur les émissions d'ammoniac dans l'engraissement de volailles. Jusqu'à présent, les autorités se basaient sur d'anciennes valeurs de mesure étrangères intégrées dans le modèle d'émission Agrammon. C'est pour combler cette lacune qu'un projet visant à calculer les émissions dans les poulaillers d'engraissement suisses a été lancé début 2023. Dans une exploitation de Mettmenstetten disposant de deux bâtiments identiques, les émissions d'ammoniac ont été mesurées à l'aide d'une technologie de pointe au fil de plusieurs séries d'engraissement. L'un des deux poulaillers est également équipé d'un système de récupération de chaleur (RC) afin de tester l'effet d'un tel système sur la réduction des émissions. Le projet apporte ainsi deux contributions essentielles: premièrement, il fournit des valeurs de référence actuelles pour les émissions d'ammoniac pour les exploitations suisses d'engraissement de poulets SST. Deuxièmement, l'essai a permis de démontrer l'effet réducteur du système RC sur les émissions.

Les mesures ont été effectuées entre l'été 2023 et l'été 2025 par la Haute école spécialisée bernoise HAFL, sous la direction de Stefan Gfeller. Les résultats fournissent une base de données solide, obtenue à l'aide de méthodes scientifiquement fondées. Après deux années de mesures et d'évaluations intensives, les résultats ont été présentés pour la pre-

mière fois à la filière avicole lors du salon Suisse Tier 2025. Et ils sont très encourageants: les mesures effectuées en conditions réelles montrent que les émissions d'ammoniac sont nettement inférieures aux valeurs standard utilisées jusqu'à présent. De plus, les poulaillers équipés d'un système RC présentent des émissions encore plus faibles.

Les faibles valeurs d'émission sont une véritable source de fierté. Cependant, le nombre d'années et de ressources nécessaires pour y parvenir est tout de même préoccupant. Alors que la détermination des facteurs d'émission actuels pour d'autres espèces animales a été financée principalement par les autorités, la filière avicole a dû prendre en charge environ 50% des coûts de ses propres mesures. La forte cohésion de la filière et sa participation active sont remarquables. Grâce à sa volonté de financer la campagne de mesures et de la sécuriser par deux crédits supplémentaires, le projet a pu être mené à bien après de nombreuses tentatives infructueuses. La filière avicole a ainsi fait preuve d'un engagement important pour permettre aux autorités de disposer de chiffres fiables – un prérequis qui devrait en principe aller de soi.

Notre demande est donc claire: les nouvelles valeurs doivent être intégrées en priorité, et le plus rapidement possible, dans toutes les bases légales pertinentes de la Confédération et des cantons, puis mises en application.

Adrian Waldvogel, Président

d'accompagner les projets de construction de manière professionnelle pour qu'ils puissent aboutir. Les procédures administratives constituent souvent un obstacle majeur. Dans plusieurs cantons, des directives issues de plans d'action cantonaux visant à réduire les émissions de NH_3 compliquent la réalisation de tels projets.

Mesure des émissions d'ammoniac

Stefan Gfeller, de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), a présenté un exposé consacré à l'ammoniac (NH_3). Il a d'abord expliqué le calcul des émissions de NH_3 à l'aide d'Agrammon, puis présenté les résultats des mesures réalisées dans le cadre du projet Mettmenstetten. Les valeurs enregistrées dans Agrammon pour la volaille sont essentielles car elles servent à estimer les émissions totales de l'agriculture ainsi que les émissions de NH_3 de chaque exploitation ou poulailler. Elles jouent également un rôle dans les procédures d'octroi de permis de construire.

Or, les valeurs actuellement prises en compte dans Agrammon pour la volaille ont été fixées il y a plus de 20 ans sur la base de données étrangères et doivent désormais être considérées comme obsolètes. C'est pourquoi il était urgent de déterminer des valeurs réellement représentatives des émissions de NH_3 dans l'élevage de volaille dans les conditions de production actuelles en Suisse.

Résultats réjouissants du projet Mettmenstetten

Sous la direction de la HAFL, plusieurs campagnes de mesure ont été menées à Mettmenstetten afin de déterminer les émissions de NH_3 de deux poulaillers (voir également l'avant-propos). Un rapport détaillé sera publié dans l'un des prochains numéros de ce magazine. Les résultats peuvent être résumés comme suit:

Les émissions annuelles de NH_3 par place animal, mesurées à 21,6 g, sont inférieures de plus de 50% aux valeurs utilisées jusqu'à présent dans Agrammon.

Après pondération de la durée d'engraissement, il en résulte une valeur repré-

Conférence sur des thèmes actuels de l'engraissement de poulets

La deuxième conférence sur l'aviculture en Suisse orientale, consacrée cette année à la production de viande de volaille, s'est tenue le 27 novembre 2025 au Centre agricole de Flawil (SG). David Zumkehr, directeur d'Aviforum, a accueilli les quelque 40 participantes et participants et a ouvert la journée par une présentation du marché suisse de la viande de volaille. Il a notamment montré aux jeunes agricultrices et agriculteurs les perspectives qu'offre une activité dans le secteur avicole.

Il faut de nouveaux producteurs et aviculteurs

Pascal Feyer (Micarna), Stephan Wolf (Bell) et Andi Schmal (Frifag) ont présenté la chaîne de valeur ajoutée de la viande de volaille propre à leur intégration. Ils ont notamment donné un aperçu de la taille des halles, du nombre de producteurs, des surfaces et des orientations de production, ainsi que des spécificités de leur intégration. De nouveaux poulaillers seraient nécessaires, mais il devient indispensable

sentative pour l'engraissement standard SST sans récupération de chaleur (RC) ni chauffage au sol. L'effet supplémentaire d'un système RC a également pu être étudié dans le cadre du projet, les deux poulaillers ayant une construction identique. On peut supposer qu'un système RC permettrait une réduction supplémentaire d'au moins 40% des émissions, voire davantage. Cela s'explique par une litière plus sèche, qui libère donc moins de NH₃. Toutefois, une nouvelle série de mesures sera nécessaire afin de corriger les différences systématiques entre les deux poulaillers. Une évaluation finale du potentiel de réduction apporté par le système RC ne sera donc possible qu'au cours de l'année prochaine.

Le fait que les valeurs de base actuelles pour le NH₃ soient plus de deux fois inférieures aux valeurs utilisées jusqu'à présent dans le programme Agrammon s'explique principalement par une réévaluation des excréments totaux d'azote par place animal et par an. Celles-ci s'élèvent désormais à environ 287 g, soit plus de 20% de moins que les 360 g retenus jusqu'à présent dans Agrammon. Cette baisse résulte des progrès de la sélection (meilleure valorisation des aliments) et de la diminution significative de la teneur en azote des rations. Sur la base des nouvelles mesures d'émissions, le facteur d'émission de NH₃ ressort ainsi à 11% – alors qu'Agrammon considèrerait jusqu'ici que 20% de l'azote produit se volatiliserait sous forme d'ammoniac.

Meilleur climat dans les poulaillers grâce à la récupération de chaleur

Urs Inauen, de la société R. Inauen AG, a présenté les expériences réalisées avec la récupération de chaleur (RC). L'entreprise est impliquée dans le projet de mesure puisqu'elle a construit les deux poulaillers

de Mettmenstetten, d'une superficie de 600 m² chacun (le premier en 2015 et le second en 2021). Dans le deuxième poulailler, la société Inauen a effectué ses propres mesures et a pu montrer que grâce à la RC, la concentration de NH₃ dans l'air du bâtiment avait diminué d'environ 75%. L'humidité relative et la teneur en CO₂ y étaient également plus basses. Ces mesures ont notamment contribué au lancement du projet mené à Mettmenstetten.

Réduire la consommation d'énergie

Lucas Rämi, de l'agence de conseil en énergie EnAW, a présenté les différentes possibilités permettant aux poulaillers de réduire leur consommation d'énergie ou de passer à des sources d'énergie renouvelables. Il a notamment évoqué le remboursement de la taxe sur le CO₂ via les programmes de subvention de la Confédération en lien avec les accords universels sur les objectifs et l'obligation de réduction des émissions de CO₂. À titre d'exemple, il a présenté l'analyse coûts-bénéfices pour des exploitations individuelles ainsi que pour des regroupements d'exploitations, tout en soulignant les restrictions à prendre en compte en raison des exigences fédérales.

Simon Ineichen, Aviforum

Adaptation des contributions pour Proviande

Le conseil d'administration de Proviande a décidé à l'unanimité d'adapter le règlement de financement. La votation sur une augmentation des contributions a déjà eu lieu en 2014, mais elle a ensuite été suspendue en raison de la bonne situation financière de Proviande. Les contributions des producteurs seront relevées en moyenne d'environ 14%. Concrètement, la contri-

bution de la volaille passera de 3,08 francs à 3,52 francs par tonne de poids vif. De plus, l'importation contribuera également au financement de la communication marketing «Viande Suisse» via un «centime d'importation» dès le 1^{er} janvier 2026.

L'ensemble de la filière soutient cette solution. L'objectif est d'élargir la base de financement des activités communes de communication et de durabilité, et de répartir cette responsabilité plus largement. Les fonds seront directement investis dans la communication marketing «Viande Suisse», dans des projets de promotion de la qualité et de la durabilité, ainsi que dans les activités de relations publiques de Proviande. Ces actions contribuent à la reconnaissance de la viande suisse pour ses standards élevés en matière de bien-être animal, de qualité et de durabilité. Dans un contexte de concurrence croissante de l'étranger, une communication forte et commune est essentielle pour mettre en valeur les atouts de la filière suisse et sécuriser la création de valeur dans le pays.

Pour l'ASPV également, l'ajustement des contributions des producteurs a une influence directe sur le budget et le montant des cotisations prélevées. Le comité directeur a déjà examiné ce point à l'ordre du jour. Lors de l'assemblée des délégués du 26 mars 2026, les délégués seront informés du montant des nouvelles contributions. Grâce à une situation financière saine et à des réserves suffisantes, l'ASPV prendra à sa charge l'augmentation de la contribution Proviande en 2026. Elle prévoit ensuite d'appliquer des contributions plus élevées à partir du 1^{er} janvier 2027. Les comités des organisations de producteurs disposeront ainsi de suffisamment de temps pour planifier leurs finances.

Corinne Gyax, gérance de l'ASPV ■